

**COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical :
- C. COLLET

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Guillaume JULIEN, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Stéphanie HALLEY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu du 1^{er} décembre 2022.

Le compte rendu du 1^{er} décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A l'aide d'un tableau de synthèse, M. le Président présente les totaux réalisés au titre de l'exercice 2022 et les compare au prévisionnel.

M. le Président sort de la salle.

Le comité syndical réuni sous la présidence de Marie-Josèphe PAPILLON, doyenne d'âge, délibérant sur le Compte Administratif 2022 dressé par Guillaume JULIEN, Président, à l'unanimité :

- prend connaissance de la présentation du compte administratif :
 - o Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - o Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF SIVOS						
Résultats reportés	33 966,14			105 631,02		71 664,88
Résultats affectés			33 966,14		33 966,14	
Opérations de l'exercice	21 423,85			6 176,55	15 247,30	
TOTAUX	55 389,99		33 966,14	111 807,57	49 213,44	71 664,88
Résultats de clôture	55 389,99			77 841,43		22 451,44
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	55 389,99			77 841,43	0,00	22 451,44
RESULTATS DEFINITIFS	55 389,99			77 841,43		22 451,44

M. le Président remercie le comité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR M POULEN, Receveur
EXERCICE 2022**

Résultats budgétaires de l'exercice

81200 - SIVOS SAINT-DENIS - GANDELAIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	353 297,00	225 391,00	578 688,00
Titres de recette émis (b)	75 056,43	165 888,23	240 944,66
Réductions de titres (c)	33 966,14		33 966,14
Recettes nettes (d = b - c)	41 090,29	165 888,23	206 978,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	353 297,00	225 391,00	578 688,00
Mandats émis (f)	62 514,14	159 711,68	222 225,82
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	62 514,14	159 711,68	222 225,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 176,55	
(h - d) Déficit	21 423,85		15 247,30

81200 - SIVOS SAINT-DENIS - GANDELAIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-33 966,14		-21 423,85		-55 389,99
Fonctionnement	105 631,02	33 966,14	6 176,55		77 841,43
TOTAL I	71 664,88	33 966,14	-15 247,30		22 451,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	71 664,88	33 966,14	-15 247,30		22 451,44

Le comité syndical, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du SIVOS, adopte à l'unanimité le compte de gestion de la Trésorerie identique à celui du SIVOS.

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2022

Le comité syndical constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

- un résultat de clôture de l'exercice 2021	105 631,02 €
- une affectation de résultat	- 33 966,14 €
- un résultat positif pour l'exercice 2022	6 176,55 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	77 841,43 €

En section d'investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2021	- 33 966,14 €
- un résultat pour l'exercice 2022	- 21 423,85 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 (D001)	- 55 389,99 €
- un solde des restes à réaliser 2022	- 0 €
- soit un besoin de financement (1068)	55 389,99 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2023	
. au compte 1068 (recette)	55 389,99 €
En section de fonctionnement de l'exercice 2023	
. le solde au compte 002 (recette)	22 451,44 €

INVESTISSEMENTS 2023

M. le Président propose au comité les investissements suivants pour l'année 2023 :

- Acquisition d'un copieur pour l'école : 4 560 € au compte 2188

Cette somme sera inscrite au budget 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Président propose au comité syndical le budget primitif du SIVOS qui s'équilibre :

En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de : 181 213 €
 En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de : 83 243 €

La participation des deux communes membres (compte 74741) s'élève à :

- 26 452 € pour Gandelain
- 85 580 € pour Saint Denis sur Sarthon

A l'occasion de la présentation des différentes rubriques des dépenses, des explications sont apportées.

Après en avoir délibéré, le budget du SIVOS est adopté à l'unanimité.

TARIFICATION GARDERIE SCOLAIRE

M. le Président explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'envisager de nouveaux tarifs pour la garderie scolaire.

<i>Janvier à Mars et Avril à Juillet</i>						
	Matin + Soir		Matin		Soir	
	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS
1 enfant	121 €	133 €	64 €	73 €	69 €	75 €
2 enfants	188 €	207 €	94 €	108 €	99 €	111 €
3 enfants	241 €	265 €	126 €	139 €	131 €	143 €
<i>Septembre à Décembre</i>						
	Matin + Soir		Matin		Soir	
	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS
1 enfant	162 €	179 €	84 €	97 €	89 €	99 €
2 enfants	252 €	284 €	131 €	148 €	136 €	150 €
3 enfants	321 €	358 €	168 €	189 €	173 €	191 €
	Occasionnel	Habitants SIVOS	Matin :	3,10 €		
			Après-midi :	3,60 €		
	Occasionnel	Hors SIVOS	Matin :	3,20 €		
			Après-midi :	3,70 €		

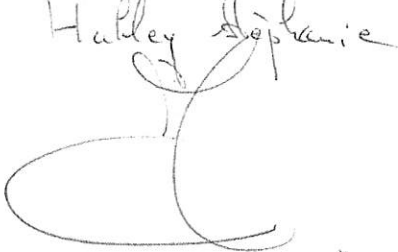
Le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la nouvelle grille tarifaire présentée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.
- Autorise M. le Président à signer l'ensemble des documents en ce sens

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance

Halley Stéphanie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Halley Stéphanie'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping loop at the end.